
Politique sur les absences sans annulation et la ponctualité

1.0 Objectif

Cette politique vise à encadrer les situations où des joueurs ne se présentent pas aux activités auxquelles ils sont inscrits, sans s'être retirés de leur plage horaire.

Elle a pour but :

- D'assurer le bon fonctionnement des groupes ;
- D'encourager le respect des horaires et l'équité envers les autres joueurs.

2.0 Justification de la politique

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Encourager la ponctualité ;
- Maintenir une gestion efficace des ressources du club et des terrains ;
- Respecter le temps et l'engagement des autres participants et des organisateurs.

3.0 Définition d'absence sans annulation

Une absence sans annulation est définie comme étant :

- Un joueur qui ne se présente pas à une activité prévue sans s'être préalablement désisté ;
- Une annulation transmise moins de 2 heures avant le début de l'activité.

4.0 Procédure d'annulation

Les membres doivent annuler leur réservation via l'application SportEasy.

Aucun autre moyen de communication ne sera accepté

5.0 Conséquences d'une absence sans annulation

Les mesures suivantes seront appliquées :

- Absences 1 à 3: chaque absence entraîne une pénalité. Le joueur reçoit un avis par écrit expliquant les conséquences ;
- Absences 4 et 5: pénalités accrues pour chaque absence ;
- À la 5e absence: suspension automatique et sans préavis du joueur, de la participation aux activités du Club ;
- Deux suspensions au cours d'une même saison entraînent un changement de statut à "occasionnel" pour le reste de la saison ;
- Remise à zéro: le compteur d'absences est réinitialisé au début de chaque saison.

Le montant des pénalités ainsi que la durée de suspension sont déterminés par le conseil d'administration et peuvent être modifiés à tout moment¹

¹ Voir grille tarifaire sur le site Internet du Club de Pickleball de St-Bruno de Montarville
Adopté le 15 octobre 2025
Dropbox/CA/gouvernance/politique/Politique sur les absences sans annulation et la ponctualité

6.0 Ponctualité

- Les joueurs doivent arriver au moins cinq (5) minutes avant le début de l'activité ;
- En cas de retard :
 - Moins de 15 minutes : le joueur commencera sur le banc ;
 - Plus de 15 minutes : le joueur ne sera pas admis à l'activité.

7.0 Contestation

Aucune exception ni contestation ne sera acceptée

Toute question liée à une absence doit être adressée à clubpickleballstbruno@gmail.ca

Clause de confidentialité

Les informations contenues dans ce document sont la propriété exclusive du Club de pickleball de Saint-Bruno-de-Montarville. Toute utilisation, reproduction ou divulgation est interdite sans autorisation écrite. Toute personne autorisée s'engage à protéger le document contre toute perte, vol ou altération.